

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2019

Date de convocation : 07/01/2019 L'an deux mil dix-neuf le mardi 15 Janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Date d'affichage 07/01/2019 **Étaient présents** : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Tiphaine BAHIER, Alain DÉSSERT, Jean-Luc ROCHER, Franck HIVERT, Eudoxia JOUAULT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ

Nombre de conseillers : 11 **Était absent excusé** : Néant

Nombre de présents : 11 **Était absent non excusé** : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MALIN Anne-Sophie a été élue secrétaire de séance.

Aménagement du bourg

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de signer le devis de l'entreprise BRÉHIN BROCHARD pour la restauration du mur de la maison de la moisson en allant vers le lavoir pour un montant de 9 788.26€ TTC.

Suite à l'arrêt de travail de Madame PERRIN du cabinet plaine Etude, c'est Monsieur VEUGEOIS qui reprend le dossier de Mise en valeur piétonne et touristique afin de finaliser les devis pour la maison de la moisson, la signalétique au lavoir, l'église et la fontainerie.

Concernant l'aménagement du bourg, Madame LÉPINE ainsi que Monsieur BOYERE demandent une convention avec la commune. Monsieur FOUBERT Guillaume refuse de vendre à la commune. Les autres riverains vendent leur devanture pour 1 euro symbolique à la commune.

2 : Personnel Communal

Suite à la démission de Monsieur MORAINÉ François, adjoint d'animation c'est Madame BONNEAU Mathilde qui a été recrutée en tant qu'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de faire un contrat du 11 février 2019 au 31 août 2019 sur 35 h à l'échelon 4.

Madame JAMOTEAU Didiane nous fait part de ses dates de congés maternité c'est-à-dire du 22 avril 2019 au 11 août 2019. Le ménage du cycle 3 sera fait le vendredi de 17h à 18h et non le lundi matin. Le conseil municipal décide de que la société Prest'activity viendra en tant que remplaçant. Concernant la réorganisation des horaires de Madame JAMOTEAU, le conseil municipal propose que les états des lieux de la salle des fêtes soient répartis ainsi : Madame GÉGU Sylvie se chargera de l'état des lieux entrant et Madame JAMOTEAU Didiane fera l'état des lieux sortant et se chargera de sortir la vaisselle le vendredi matin.

3 : Bâtiments communaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de signer le devis de l'entreprise Logicia d'un montant de 679.20€ TTC afin que les enseignantes puissent avoir une formation sur le TBI.

Concernant la réfection du logement communal 8 rue de la Moisson, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de signer le devis de l'entreprise LAIGNEAU Peggy d'un montant de 5 388.51€ TTC.

Concernant le projet de restructuration de l'école garderie cantine, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider la mission amiante et plomb ainsi que la mission contrôle technique à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 380€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider la mission CSPS à l'entreprise APAVE pour un montant de 1 440€ HT.

Cimetière, espace cinéraire :

Concernant le règlement du cimetière communal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 8 c'est-à-dire de laisser le choix aux familles de mettre le nom patronymique et/ ou marital ainsi que l'année de naissance et/ ou l'année de décès.

L'article 2, il serait judicieux de définir un diamètre d'urne afin de pouvoir rentrer 4 urnes dans une case du colombarium.

4 : Compte-rendu diverses réunions

Le conseil d'école à eu lieu le 29 novembre 2018, vous pouvez le retrouver en ligne sur le site internet.

5 : Divers

Le comité des fêtes accepte de prêter la maison de la moisson, une convention de mise à disposition sera rédigée entre les deux parties.

Remettre les dates de différentes assemblées générales

Les motards ont du cœur passeront normalement dans le bourg le dimanche 12 mai si les travaux d'aménagement sont terminés.

Le comice aura lieu le 15 juin 2019, une réunion de préparation est fixée au jeudi 31 janvier à 20h30 à la mairie. Pour info le concours de labours aura également sur notre commune.

Un devis a été reçu par la commune de Méral pour une réouverture d'un chemin de randonnée de jonction entre nos deux communes par l'association Etude et Chantier. Le conseil municipal est d'accord pour payer la moitié et de ne pas faire de convention, une abstention.

Séance levée à 00h06.

Prochaines réunions les mardis 12 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai, 11 juin et le 16 juillet.